

**Directive ministérielle**

- Catégorie(s) :**
- ✓ Milieux de vie
  - ✓ Ressources intermédiaires (adultes et jeunesse)
  - ✓ Ressources de type familial (familles d'accueil et résidences d'accueil)
  - ✓ Résidences privées pour aînés
  - ✓ CHSLD

**Tableaux : Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte en lien avec la COVID-19**

**Remplace les tableaux diffusés le 2 octobre 2020 (non codifiés)**

**Expéditeur :** Direction générale des aînés et des proches aidants (DGAPA)



- Destinataire :**
- CISSS et CIUSSS
    - Toutes les directions des programmes-services;
    - Directeurs de la qualité
    - Répondants RI-RTF des établissements.
  - Hôpital Sainte-Justine
  - Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
  - Associations et organismes représentatifs de RI-RTF
  - Exploitants des CHSLD PC et PNC
  - Associations de CHSLD privés
  - Exploitants des RPA
  - Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)
  - Regroupement québécois des OBNL d'habitation (RQOH)

**Directive**

<b>Objet :</b>	En raison de la progression de la maladie à coronavirus COVID-19 dans le monde et de l'augmentation de cas d'infection au Québec, les soins et les services offerts doivent être adaptés pour tenir compte de ce contexte exceptionnel. Les mesures proposées par milieux de vie et par paliers d'alerte tiennent compte de la situation épidémiologique qui prévaut au Québec en date de la présente mise à jour. Ces mesures pourraient être resserrées si une recrudescence de la maladie survenait au Québec.
<b>Mesures à implanter :</b>	Les établissements et les milieux de vie doivent mettre en place et respecter les mesures de protection en lien avec la COVID-19 en fonction des milieux de vie et de la gradation des paliers d'alerte. La présente mise à jour vise à apporter certaines précisions d'application.

**Coordonnées des secteurs et des personnes ressources****Notes importantes : sans objet**

<b>Direction ou service ressource :</b>	<b>Direction des services aux aînés, aux proches aidants et en ressources intermédiaires et de type familial</b> <a href="mailto:guichetRIRTF@msss.gouv.qc.ca">guichetRIRTF@msss.gouv.qc.ca</a> <b>Direction du soutien à domicile</b> <a href="mailto:certification@msss.gouv.qc.ca">certification@msss.gouv.qc.ca</a>
<b>Documents annexés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Tableau A : Directives applicables dans tous les CHSLD et dans toutes les RI de 20 places ou plus, ayant un ou des usagers vulnérables à la COVID-19</li> <li>✓ Tableau B : Directives applicables dans les RI de 19 places ou moins, ayant un ou des usagers vulnérables à la COVID-19, dont le milieu de vie n'est pas le lieu principal de résidence des responsables</li> <li>✓ Tableau C : Directives applicables dans les résidences privées pour aînés (RPA)</li> <li>✓ Tableau D : Directives applicables aux RI adultes dans lesquelles les personnes ne présentent pas de facteurs de vulnérabilité à la COVID-19, les RI appartement supervisé, les RTF et les RIMA ainsi que les RPA dont l'exploitant partage leur lieu principal de résidence avec les usagers, qu'il y ait ou non, une personne ou plus ayant des facteurs de vulnérabilité à la COVID-19</li> <li>✓ Tableau E : Directives applicables aux RI-RTF hébergeant la clientèle jeunesse (placements en vertu de la LPJ / LSSSS)</li> </ul>

Émission :	02-10-2020
------------	------------

Mise à jour :	10-11-2020
---------------	------------

Nous ne pouvons vous garantir que vous avez en main la dernière version de la présente directive.  
Pour consulter les directives émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux visitez le :

[msss.gouv.qc.ca/directives](https://msss.gouv.qc.ca/directives)

La sous-ministre adjointe,

**Original signé par**

Natalie Rosebush

**Lu et approuvé par**

Vincent Lehouillier pour

La sous-ministre

Dominique Savoie